



AVIS PUBLIC

PUBLIC NOTICE

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU Règlement no 1384-34 modifiant le règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait au stationnement pour le personnel enseignant de l'école Carlyle

Le conseil municipal de Mont-Royal a adopté à sa séance ordinaire tenue le 22 octobre 2018 le Règlement no 1384-34 modifiant le règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait au stationnement pour le personnel enseignant de l'école Carlyle.

Les personnes intéressées peuvent consulter ce règlement durant les heures d'ouverture, de 8 h 30 à 16 h 30, au bureau du greffier, 90, avenue Roosevelt, Ville de Mont-Royal.

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Mont-Royal, le 24 octobre 2018.

ADOPTION AND COMING INTO EFFECT OF By-law No. 1384-34 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to parking for Carlyle School

The Town of Mount Royal Council adopted at a Regular Sitting held on October 22, 2018, By-law No. 1384-34 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to parking for Carlyle School.

Interested persons may consult this by-law during regular business hours, between 8:30 to 16:30, at the Town Clerk's Office, 90 Roosevelt Avenue, Town of Mount Royal.

This by-law come into effect today.

Given at Mount Royal on October 24, 2018.

Le greffier • Alexandre Verdy • Town Clerk